



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BRELIDY SEANCE 27 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Pierre Marie GAREL, Maire.

**Date de la convocation** : 23 février 2015

**Etaient présents** : M. Pierre Marie GAREL, M. Henri PATIN, M. Pierre PEUCH, M. Nicolas BILLIOU, M. Richard MOREL, Mme Linda WATSON, Mme Liliane CHEVERT, Mme Eléonore SERVIN.

**Absent** : M. Yoann BROUDIC ; M. Guy PHILIPPE.

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M. Nicolas BILLIOU propose sa candidature,

A l'unanimité, M. Nicolas BILLIOU est nommé par le conseil secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour :**

- 1) Participation aux charges scolaires ;
- 2) Effacement des réseaux ;
- 3) Aménagement du bourg, demande d'une subvention D.E.T.R .
- 4) Orientations budgétaires ;
- 5) Date du budget ;
- 6) Mise en place du bureau de vote : Elections départementales.

---

**Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

A l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2014.

---

## 1-02/2015 – Participation aux charges scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux demandes de participation aux charges scolaires :

Saint-Laurent: 5 enfants : participation demandée -> 500,00 € par enfant soit 2 500,00 €

Tréguier : 1 enfant : participation sollicitée -> 326,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le règlement des participations aux charges scolaires susmentionnées soit un total de dépenses de 2 826,00 €.

## 2-02/2015 – Effacement des réseaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension à Brélidy – Rue de la Mairie – présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif H.T. de 63 300,00 euros.

-  
« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture payée à l'entreprise ».

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public à Brélidy – Rue de la Mairie – présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes –d'Armor pour un montant estimatif H.T. de 23 700,00 euros\*

*\*Ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre.*

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à Brélidy – Rue de la Mairie – pour un montant estimatif T.T.C. de 20 500,00 euros conformément au règlement financier ».

« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

*Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat Départemental d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.*

### **3-02/2015 – Aménagement du bourg, demande d'une subvention D.E.T.R.**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il va solliciter, auprès des services de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du financement de l'aménagement du Bourg, 3ème Tranche.

La DETR permet de financer des projets d'investissement figurant aux comptes 21, 23 et 28 selon la nomenclature budgétaire M14. La dépense subventionnable sera déterminée sur la base du coût prévisionnel hors taxe du projet (honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, de coordination et frais divers exclus).

Monsieur le Maire ajoute que pour présenter un dossier, une délibération du conseil municipal approuvant cette démarche est nécessaire.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette action.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

### **4- Orientations budgétaires**

Résultat 2014 :

Fonctionnement

Dépenses réelles -> 117 631,55 €

Dépenses d'ordre -> 23 970,69 €

Total -> 141 602,24 €

Recettes réelles-> 227 371,22 €  
Recettes d'ordre -> 2 780,88 €  
Total -> 230 152,10 €  
Excédent antérieur -> 23 528,04 €

#### Investissement

Dépenses réelles -> 60 522,01 €  
Dépenses d'ordre -> 2 780,88 €  
Total -> 63 302,09 €

Recettes réelles-> 102 471,11 €  
Recettes d'ordre -> 23 970,69 €  
Total -> 126 441,80 €

#### Projets :

- Aménagement du bourg, 3<sup>ème</sup> tranche.
- Rénovation foyers ballons fluorescents.
- Route Stang Tugdual (du point à temps sera réalisé dans un premier temps).

---

#### **5- Date du budget**

La date pour le vote du budget est fixée au 13 mars 2015 à 17 heures 30.

---

#### **6- Mise en place du bureau de vote : élections départementales 22 et 29 mars 2015**

8h00 – 10h30	-Pierre Marie GAREL -Eléonore SERVIN -Richard MOREL
10h30 – 13h00	-Henri PATIN -Liliane CHEVERT -Yoann BROUDIC
13h00 – 15h30	-Pierre PEUCH -Nicolas BILLIOU -Guy PHILIPPE
15h30 – 18h00	-Pierre Marie GAREL -Linda WATSON -Liliane CHEVERT

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits*

**Les membres du Conseil Municipal :**

<u>M. Pierre Marie GAREL,</u>	<u>M. Henri PATIN,</u>
<u>M. Pierre PEUCH,</u>	<u>M. Nicolas BILLIOU,</u>
<u>M. Richard MOREL,</u>	<u>M. Yoann BROUDIC,</u>  Absent
<u>Mme Linda WATSON,</u>	<u>Mme Liliane CHEVERT,</u>
<u>M. Guy PHILIPPE,</u>  Absent	<u>Mme Eléonore SERVIN,</u>